

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 44 Subventions (64 000 €) aux associations Collectif Les Morts de la Rue, Equipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf, Solidarité Jean Merlin, Les Amis de la Maison Verte pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris – Convention

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, quatre subventions de fonctionnement, pour un montant global de 64 000 € aux associations « Collectif Les Morts de la Rue », « Equipe Saint-Vincent Oberkampf Paris », « Solidarité Jean Merlin » et « Les Amis de la Maison Verte » pour la réalisation d'actions visant l'accès aux droits des personnes et familles démunies à Paris ainsi que la signature d'une convention pluriannuelle ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué quatre subventions en fonctionnement, au titre de 2019, au bénéfice de quatre associations mettant en œuvre des actions visant l'accès aux droits des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris, pour les projets suivants :

- une subvention de 25 000 € à l'association « Collectif les Morts de la Rue », dont le siège social est situé 72, rue Orfila (Paris 20^{ème}), pour son action à destination des morts isolés décédés à Paris (n° SIMPA 30982 et n° de dossier 2019_03856).
- une subvention de 12 000 € à l'association « Équipe Saint –Vincent Permanence Oberkampf Paris », dont le siège social est situé 139, rue Oberkampf (Paris 11^{ème}) pour le fonctionnement de sa permanence visant l'accueil, la domiciliation administrative et l'accès aux droits, ainsi que l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité à Paris (n° SIMPA 34761 et n° de dossier 2019_03582) ;
- une subvention de 15 000 € à l'association « Solidarité Jean Merlin », dont le siège social est situé 106, boulevard Ney (Paris 18^{ème}), pour le fonctionnement de son activité de domiciliation et d'aide aux démarches administratives pour des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris (n° SIMPA 4685 et n° de dossier 2019_04576);
- une subvention de 12 000 € à l'association « les amis de la maison verte », ayant son siège social au 127-129 rue Marcadet, (Paris 18^{ème}), pour le fonctionnement de son activité de domiciliation et d'aide aux démarches administratives et d'accueil pour des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris (n° SIMPA 20780 et n° de dossier 2019_04148)

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec l'association « Collectif Les Morts de la Rue » d'une convention pluriannuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Organismes bénéficiaires	Intitulé du projet	Montant du financement
Chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, destination 4240009 nature 65748		
Equipe Saint-Vincent Permanence Oberkampf	Domiciliation, accompagnement social et insertion professionnelle d'hommes en situation de précarité à Paris	12 000 €
Solidarité Jean Merlin	Domiciliation et accompagnement dans les démarches administratives de personnes et familles en situation de précarité	15 000 €
Collectif Les Morts de la Rue	Accompagnement des convois des morts isolés, décédés à Paris	25 000 €
Les Amis de la maison Verte	Domiciliation et accompagnement dans les démarches administratives de personnes et familles en situation de précarité	12 000 €
Total		64 000 €

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO